



## DÉFINITION DU RISQUE

Les **Risques PsychoSociaux** (RPS) sont définis comme l'ensemble des risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi, les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ([selon le collège d'expertise GOLLAC de 2011](#)).

## RÈGLEMENTATION

- Le Code du travail oblige l'employeur à évaluer l'ensemble des risques auxquels sont soumis les salariés et à prendre les mesures nécessaires pour préserver leur santé physique et mentale (articles [L4121-1](#) et [L4121-2](#)).
- Les RPS doivent être identifiés, analysés dans le cadre de l'évaluation des risques et inscrits dans le document unique.

## INFORMATIONS & CONSEILS DE PRÉVENTION

### 1. LES DANGERS

Au même titre que les autres risques, les éléments psychosociaux et organisationnels doivent être étudiés dans l'entreprise. Les caractéristiques organisationnelles prennent, pour cette raison, toute leur importance.

Les facteurs psychosociaux de l'environnement se déclinent en 6 facteurs selon la [DARES](#) (Direction de l'Animation de la Recherche des Etudes et de la Statistique) :

- **exigences liées au travail** : intensité, complexité et contrainte de temps, etc. ;
- **exigences émotionnelles** : confrontation à la souffrance d'autrui, régulation des tensions avec le public, devoir cacher ses émotions ;
- **autonomie dans le travail** : excès ou insuffisance de marges de manœuvre ;
- **rapports sociaux au travail** : absence de reconnaissance, qualité dégradée des relations, difficultés d'intégration, perte de coopération et de confiance ;
- **conflits de valeur** : qualité empêchée, devoir faire des choses que l'on désapprouve ;
- **insécurité de la situation de travail** : changements organisationnels, précarité de l'emploi.

### 2. LES EFFETS SUR LA SANTÉ

Une exposition prolongée à des facteurs de risques psychosociaux et non régulée peut avoir des effets à différents niveaux. En effet, ils impactent :

- le salarié :
  - ✓ sa santé physique, cognitive et psychologique (troubles musculosquelettiques, fatigue, troubles du sommeil, stress chronique, maladies cardiovasculaires, difficultés de concentration, irritabilité, mal être, épuisement, pensées suicidaires, etc.)
  - ✓ sa relation au travail (difficulté à maintenir son poste, incapacité à retourner sur le lieu de travail, perte de sens, dévalorisation, désinsertion professionnelle, etc.)
- les collectifs de travail (baisse de la coopération, baisse de solidarité, conflits, relations tendues, violences, désengagement, démobilisation, perte des repères collectifs (identité, métier), etc.)
- l'entreprise (impact sur la qualité, baisse de productivité, absentéisme, turn-over, augmentation des maladies professionnelles et des accidents du travail, coût de la désinsertion professionnelle, dégradation de l'image de l'entreprise, etc.)

### 3. LES CONSEILS « STANDARDS » DE PRÉVENTION

- **prévention primaire** : une situation de travail potentiellement à risque est repérée. Il s'agit ici, collectivement, d'anticiper, de supprimer ou réduire ce risque ;
- **prévention secondaire** : la situation de travail est dégradée, des soins sont nécessaires. Les actions à mener nécessitent une prise en charge, un diagnostic et la mise en place de mesures ;
- **prévention tertiaire** : le salarié n'est plus en situation de travail, des soins sont impératifs. Il y a urgence d'analyser la situation et de mettre en place des actions.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### Supports de Santé au Travail 72 :

- [Dépliant](#) : « Les risques psychosociaux » ;
- [Fiches repères](#) : « Santé psychologique au travail et Covid-19 » ;
- [Flyer](#) : « Souffrance mentale au travail ».

### INRS :

- [ED 6250](#) : « Risques psychosociaux : 9 conseils pour agir au quotidien »  
Ce guide pratique est destiné aux managers (chefs d'entreprise, encadrement intermédiaire, DRH). Il donne des clés de compréhension sur les risques psychosociaux et fournit 9 conseils pour prévenir les RPS.
- [ED 6251](#) : « Risques psychosociaux : en parler pour s'en sortir »  
Ce dépliant vous indique les personnes que vous pouvez solliciter si vous êtes victime de stress, d'agression, de burnout ou de harcèlement au travail.
- [ED 6086](#) : « Comment détecter les risques psychosociaux en entreprise ? »  
Destiné aux chefs d'entreprise, directeurs des ressources humaines, membres des CSE, ce dépliant explique les étapes essentielles pour dépister les risques psychosociaux dans l'entreprise.
- [ED 6349](#) : « Comment agir en prévention ? »  
Cette brochure présente les différentes circonstances qui conduisent une entreprise à agir en prévention des RPS, ainsi que les étapes clés d'une démarche pérenne.
- [ED 4700](#) : « Risques psychosociaux : s'informer pour agir »  
Ce catalogue vous propose l'essentiel des productions de l'INRS sur la prévention des risques psychosociaux.
- [ED 8002](#) : « Risques psychosociaux, bien-être et qualité de vie au travail. »  
Les notions de risques psychosociaux, de bien-être au travail et de qualité de vie au travail recouvrent des réalités distinctes, bien que des liens existent. Ce décryptage vise à clarifier ces trois termes.
- [ED 6403](#) : « Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : l'outil RPS-DU »  
Cette brochure porte sur la démarche d'évaluation des risques psychosociaux (RPS) en entreprise, en vue de leur intégration dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et de la mise en place de mesures de prévention.
- [ED 6479](#) : « Prévention des risques psychosociaux »  
Lorsque l'on souhaite mener une démarche de prévention des risques psychosociaux, le recours à un consultant externe peut être utile. Ce guide a pour but de répondre aux interrogations, d'aider à clarifier les besoins, à choisir un consultant externe et à collaborer avec lui.

### Outils INRS :

- Évaluer les facteurs de risques psychosociaux : [l'outil RPS-DU \(ED 6403\)](#)  
Cette brochure porte sur la démarche d'évaluation des risques psychosociaux (RPS) en entreprise, en vue de leur intégration dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et de la mise en place de mesures de prévention.
- [Faire le point RPS](#) dans les petites entreprises  
L'outil Faire le point RPS permet aux petites entreprises de s'interroger sur la présence ou non de facteurs de risques psychosociaux et de les évaluer. cet outil permet de générer : un tableau donnant les résultats de l'évaluation, le rapport détaillé de l'évaluation, un tableau de bord Excel pour élaborer le plan d'actions.
- [Faire le point RPS](#) pour le secteur sanitaire et social.  
L'outil Faire le point RPS est destiné aux petites structures du secteur sanitaire et social. Il permet d'identifier les facteurs de risques psychosociaux (RPS) et aide à intégrer les RPS au document unique d'évaluation des risques professionnels, comme l'impose la réglementation. En outre, il fournit des indications et des pistes pour faciliter l'élaboration d'un plan d'action.